



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-240

PUBLIÉ LE 20 AOÛT 2021

Sommaire

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, travail et de la solidarité de la région Centre-Val de Loire /

R24-2021-08-05-00002 - Arrêté donnant compétence aux agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle (2 pages)

Page 3

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2021-08-05-00002

Arrêté donnant compétence aux agents de
contrôle de l'inspection du travail au sein des
unités de contrôle

**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

ARRÊTÉ

donnant compétence aux agents de contrôle de l'inspection du travail au sein
des unités de contrôle

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire

VU le code du travail, notamment son article R. 8122-3 et suivants,

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

VU l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

VU l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 portant nomination de M. Pierre GARCIA sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire, à compter du 1^{er} avril 2021,

VU la décision du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire du 1^{er} avril 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département de l'Indre-et-Loire,

VU la décision du 1^{er} avril 2021 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle pour le département de l'Indre-et-Loire,

VU la décision du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire du 1^{er} avril 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du

travail dans direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Loir-et-Cher,

VU la décision du 1^{er} avril 2021 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle pour le département du Loir-et-Cher,

VU l'avis émis par le comité de direction régional,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : pour la période du 7 au 9 septembre 2021, la présente décision donne compétence aux agents de contrôle de l'inspection du travail, ci-après désignés, pour réaliser les contrôles et suivis liés à ces contrôles sur le salon Inov'agri à Outarville (45480)

Département	Unité de contrôle - section	Agent nommé et grade
Indre-et-Loire	UC Nord - section 2	Audrey FARRE - inspectrice du travail
Loir-et-Cher	UC - section 4	Didier CALVO - contrôleur du travail
Loir-et-Cher	UC - section 8	Xavier FARELLA - inspecteur du travail

ARTICLE 2 : le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire et les responsables de la DDETS-PP du Loir-et-Cher et de la DDETS d'Indre-et-Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 5 août 2021

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire,
Signé: Pierre GARCIA